

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

Date d'émission donnée non disponible

Date de révision 2013-05-15

Version 4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Code du produit 5155924
 Nom du produit INDUSTREX Single Part Recharge de révélateur

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux utilisateurs professionnels. Produit chimique pour la photographie.
 Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Carestream Health France SAS, 1 rue Galilée, 93192 Noisy Le Grand cedex, France

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Informations sur le produit +44 (0)870 6000245
 Adresse e-mail Pour obtenir des informations sur l'environnement, la santé et la sécurité, envoyez un courrier électronique à : EMEAHS@carestream.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence CHEMTREC France +(33)-975181407
 CHEMTREC International 1-703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
 Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

Symbole(s)

Xn - Nocif
 N - Dangereux pour l'environnement

Code(s) R

Carc. cat. 3;R40 - Muta. cat. 3;R68 - Xi;R36 - R43 - N;R50

2.2 Éléments d'étiquetage



DANGER

Contient Hydroquinone

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - EU (§28, 1272/2008)

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P406 - Stocker dans un récipient en aluminium résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion

2.3 Autres informations

Propriétés physico-chimiques Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Propriétés environnementales Ne pas décharger dans l'environnement.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Sulfite de potassium	Present	10117-38-1	10-20	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Hydroquinone	Present	123-31-9	5-10	Xn; R22 Carc.Cat.3; R40 Xi; R41 R43 N; R50 Muta.Cat.3; R68	Acute Tox. 4 (H302) Muta. 2 (H341) Carc. 2 (H351) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	donnée non disponible
Carbonate de potassium	Present	584-08-7	1-5	Xn; R21 Xn; R22**	donnée non disponible	donnée non disponible
Bromure de sodium	Present	7647-15-6	1-5	-	donnée non disponible	donnée non disponible

Composants non dangereux

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Eau	Present	7732-18-5	68.97	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxyméthyl)amino]éthyl]-, sel de pentasodium	Present	140-01-2	1-5	R43	donnée non disponible	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux	Provoque une sévère irritation oculaire. Éruptions cutanées.
-----------------------------	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun(e)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Prévention des incendies et des explosions

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Matières à éviter Oxydants forts. Acides. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Pas d'information disponible

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydroquinone 123-31-9		STEL 1.5 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³ C3 M3	TWA 2 mg/m ³ S+	
Nom Chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroquinone 123-31-9		TWA 2 mg/m ³ C(A3)		TWA 0.5 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	Ceiling 2 mg/m ³
Nom Chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydroquinone 123-31-9	S** STEL 4 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³ B	S+ H* TWA 2 mg/m ³ C3 STEL 2 mg/m ³ M3	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³ Srodek uczulajacy	TWA 0.5 mg/m ³ K** A+ STEL 1.5 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³
Nom Chimique	Suède	Grèce	Belgique	Hongrie	
Hydroquinone 123-31-9	LLV 0.5 mg/m ³ STV 1.5 mg/m ³ S+	TWA 2 mg/m ³ STEL 4 mg/m ³	TWA 2 mg/m ³		
Nom Chimique	République Tchèque	Luxembourg	Russie	Estonie	
Hydroquinone 123-31-9	TWA 2 mg/m ³ Ceiling 4 mg/m ³ S* Senzibilizatory		S* MAC 1 mg/m ³	Sensibilisaatorid STEL 1.5 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³	
Carbonate de potassium 584-08-7	TWA 5 mg/m ³ Ceiling 10 mg/m ³		MAC 2 mg/m ³		
Bromure de sodium 7647-15-6			MAC 3 mg/m ³		
Nom Chimique	Lettonie	Slovénie	Slovaquie	Croatie	
Hydroquinone 123-31-9		STEL 2 mg/m ³ TWA 2 mg/m ³ M3 C3	S* TWA 2 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³	
Carbonate de potassium 584-08-7	TWA 2 mg/m ³				
Nom Chimique	la Turquie	Roumanie	Bulgarie	Lituanie	
Hydroquinone 123-31-9		STEL 2 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³	TWA 2.0 mg/m ³	Alergenas+ Mutagenas Kancerogenas TWA 0.5 mg/m ³ STEL 1.5 mg/m ³	
Carbonate de potassium 584-08-7				TWA 2 mg/m ³	

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Pas d'information disponible

Niveau dérivé sans effet Pas d'information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Équipement de protection individuelle	
Informations générales	Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
Protection respiratoire	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	vêtements étanches.
Protection des mains	Gants de protection.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	Odeur	Pas d'information disponible
Couleur	jaune clair	Seuil olfactif	Pas d'information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Note - Méthode</u>
ph	10.7	Pas d'information disponible
Point/intervalle de fusion:		Pas d'information disponible
Point de congélation:		Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	Pas d'information disponible
Point d'éclair:	> 93.4 °C / > 200 °F	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Pas d'information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Pas d'information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas d'information disponible	

Pression de vapeur	24 hPa	Pas d'information disponible
Densité de vapeur	0.6	Pas d'information disponible
Densité	1.26	Pas d'information disponible
Densité relative		Pas d'information disponible
Hydrosolubilité	complètement soluble	Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Pas d'information disponible
Température d'inflammation spontanée		Pas d'information disponible
Température de décomposition		Pas d'information disponible
Viscosité:		Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente: Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas congeler.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau Risque d'irritation. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Ingestion Peut être nocif par ingestion. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.

Toxicité aiguë - informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydroquinone	320 mg/kg (Rat)	> 4800 mg/kg (Rat)	
Carbonate de potassium	1870 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	
Bromure de sodium	3400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	

Nom Chimique	Autres informations utiles
Sulfite de potassium	irritation modérée de la peau
Hydroquinone	Irritation modérée des yeux Entraîne une sensibilisation chez le cochon d'Inde Irritation légère de la peau Peut être absorbé par la peau (1.1 ug/cm2/hr) Négatif dans les dosages de mutagénicité des bactéries. Preuves de mutagénicité (rupture des chromosomes, échange de chromatides sœurs) dans les études in vivo et in vitro sur l'animal L'hydroquinone a été classée mutagène catégorie 3 et cancérigène catégorie 3 par l'Union Européenne sur la base de tests effectués sur des rats et des souris à qui de l'hydroquinone a été administrée par gavage ou à hautes doses journalières en mélange aux aliments. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé l'hydroquinone dans le groupe 3 "inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme". Dans l'Union Européenne, une substance mutagène catégorie 3 est affectée de la phrase R 68 "Possibilité d'effets irréversibles" à des concentrations supérieures ou égales à 1% et une substance cancérigène catégorie 3 est affectée de la phrase R40 "Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes" à des concentrations supérieures ou égales à 1%. L'exposition à des produits contenant de telles substances doit être maintenue en dessous des limites établies. De même, des dispositions spéciales doivent être prises pour les femmes enceintes ou allaitantes afin de s'assurer que les mesures appropriées ont été mises en place pour contrôler le risque.
Bromure de sodium	L'ingestion de sels de bromure peut causer des nausées, des vomissements ou des maux de tête, entraîner l'irritabilité, le délire, la perte de mémoire, une diminution de l'appétit, une douleur articulaire, des hallucinations, lastupeur, le coma, et provoquer une éruption semblable à de l'acné sur le visage, les jambes et le tronc.

Toxicité chronique **Cancérigénicité**

Contient un cancérigène connu ou suspecté.

Sensibilisation

Un contact prolongé ou répété peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

effets mutagènes

Aucun essai spécifique n'a été réalisé sur ce produit. Des tests de mutagénicité sur les ingrédients dangereux entrant dans la composition de ce produit ont montré des effets mutagènes.

Effets sur l'organe-cible Système nerveux central. Système respiratoire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Sulfite de potassium		LC50 220 - 460 mg/L <i>Leuciscus idus</i> 96 h	
Hydroquinone	13.5 mg/L EC50 120 h (<i>Desmodesmus subspicatus</i>) 0.335 mg/L EC50 72 h (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	LC50= 0.044 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h LC50= 0.044 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 0.1 - 0.18 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50= 0.17 mg/L <i>Brachydanio rerio</i> 96 h	EC50 = 0.29 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>)
Bromure de sodium	5800 - 24000 mg/L EC50 96 h (<i>Scenedesmus pannonicus</i>)	LC50 24000 - 96000 mg/L <i>Oryzias latipes</i> 96 h LC50= 24000 mg/L <i>Oryzias latipes</i> 96 h LC50 16000 - 24000 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96 h LC50= 16000 mg/L <i>Poecilia reticulata</i> 96 h LC50 15614 - 17428 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50> 1000 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h LC50 0.054 - 0.081 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h LC50> 1000 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 h	EC50 5800 - 48000 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>) EC50 5700 - 10800 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>)
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxyméthyl)amino]éthyl]-, sel de pentasodium	2.6 mg/L EC50 72 h (<i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50> 300 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 1005 - 1250 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h	EC50 > 500 mg/L 48 h (<i>Daphnia magna</i>)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Informations sur le produit
Pas d'information disponible.

Informations sur les composants
Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Hydroquinone	0.5
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxyméthyl)amino]éthyl]-, sel de pentasodium	-3.05

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Cette information est fournie pour aider les utilisateurs à une élimination appropriée des bains prêts à l'emploi préparés et utilisés selon les spécifications Carestream Health.

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas décharger dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Récipients vides Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

Emballages contaminés Les déchets d'emballage contaminés par des résidus dangereux devront être éliminés en tant que déchets dangereux. Dans ce cas, le code déchet devient 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques. Consulter l'emballage du produit pour plus de renseignements.

IMDG

14.1. N° d'identification ONU UN3266

14.2. Nom d'expédition des Nations Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a unies

TNW Hydroquinone, carbonate de potassium

14.3. Classe de danger	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Polluant marin	Hydroquinone
14.6. Dispositions spéciales	223, 274
No EMS	F-A, S-B

ADR/RID

14.1. N° d'identification ONU	UN3266
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a unies
14.3. Classe de danger	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Code de classification	C5
14.6. Dispositions spéciales	274
Étiquettes ADR/RID	8

OACI/IATA

14.1. N° d'identification ONU	UN3266
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a unies
Noms techniques	Hydroquinone, carbonate de potassium
14.3. Classe de danger	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Code ERG	8L
14.6. Dispositions spéciales	A3, A803

Ce produit satisfait aux exigences d'exemption pour quantité limitée. La caisse de transport est identifiée comme contenant une quantité limitée. Elle ne nécessite aucun autre étiquetage ou affichage, sauf transport par avion. Pour de l'information sur le transport, rendez-vous à : <http://ship.carestreamhealth.com>.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationales

EUINV	Est conforme à (aux)
TSCA	Est conforme à (aux)
DSL	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, section 8(b)
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS - Inventaire australien des substances chimiques
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion
R36 - Irritant pour les yeux
R41 - Risque de lésions oculaires graves
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R68 - Possibilité d'effets irréversibles
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Date de révision 2013-05-15

Révision Mise à jour au format de FDS du règlement CLP (UE)

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.